

L'ENSEIGNANT

de l'ARDECHE



N° 116 - Février 2016

Dispensé de timbrage

Déposé à Aubenas

Le 29 février 2016

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Sommaire :

1. Edito
2. 1er degré
3. Carte scolaire 1er degré
4. & 5. 2nd degré
6. La page Unsa Education + RIS Mouvement Jeunes Enseignants
- 7 & 8. Bulletin d'adhésion découverte 2016



Revalorisation : Dans Prof, il y a pro



Les discussions sur les Parcours Professionnels, les Carrières et Rémunérations (PPCR) ont débuté dans l'Éducation Nationale. Il s'agit de la déclinaison, rue de Grenelle, de mesures négociées depuis des mois pour les trois versants de la fonction publique. Après quatre années consacrées à la refondation pédagogique, c'est la reconnaissance de la professionnalité des enseignants qui est enfin en jeu. Au vu du retard accumulé depuis des années, elle doit bien évidemment prendre un caractère sonnant et trébuchant à travers la restructuration et la revalorisation des carrières et des grilles de rémunération. Mais au-delà de ces indispensables aspects financiers, la discussion devra aussi s'attacher à reconnaître l'engagement des professeurs dans un métier passionnant, complexe et exigeant, mais aussi dévoreur de temps et d'énergie. La question de leur évaluation est donc posée. Le temps est largement venu d'abandonner une inspection parfois archaïque et infantiliste, pour une évaluation utile reconnaissant les compétences, écoutant les besoins et construisant les perspectives. La refondation doit aller jusqu'au bout de sa logique en prenant à bras-le-corps la question du pilotage d'un système pyramidal aujourd'hui dépassé. Dans prof, il y a pro. Pour le SE-Unsa, il est temps d'entrer dans l'ère de la confiance et de la reconnaissance.

François Lappe, Secrétaire Départemental du SE-Unsa de l'Ardèche



Le syndicat qui avance



L'Enseignant de l'Ardèche Directeur de publication : François LAPPE - CPPAP n° 0419 S 08120 - ISSN 1630-5132

Prix de vente : 0.70 euro Imprimé par Onlineprinters, étiqueté par nos soins - Section départementale du SE-Unsa de l'Ardèche

13, rue F. Valleton - BP 20214 - 07206 AUBENAS Cedex Tel : 04 75 35 58 83 - Mél. : 07@se-unsas.org Web : <http://sections.se-unsas.org/07>

Déclaration de l'Unsa Éducation - CTSD 1er degré de l'Ardèche du 25 janvier 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames, Messieurs,

Le mois de février 2016, marque au plan national, le début des négociations dans le cadre des accords PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations). Après un cycle de deux ans de réflexions de 2013 à 2015, au bout duquel les organisations syndicales ont eu à démontrer leur volonté ou non d'avancer dans ce PPCR, est venu le temps des négociations pour les organisations qui font l'effort de proposer et s'opposer, mais dans un cadre défini de discussions.

Par exemple, Madame la Ministre de l'Éducation vient de confirmer par courrier au SE-Unsa, que l'augmentation de l'ISAE des personnels du premier degré sera bien traitée dans le cadre du PPCR. Pour nous, c'est bien la continuité de notre action pour la création de l'ISAE depuis 2011, actée en 2013 par le gouvernement, qui se manifeste. En effet, après la création de l'ISAE, comme d'autres alors, nous avons mené régulièrement des actions pour voir évoluer cette indemnité vers les 1200 euros bruts, perçus par les collègues du 2nd degré. Face à l'attente des enseignants, la pétition menée depuis début septembre 2015 par le SE-Unsa pour l'augmentation de l'ISAE, forte de 55000 signatures et déjà apportée au Président de la République, semble avoir été entendue par le ministère. C'est la méthode de l'Unsa : agir en amont de négociations pour mieux les mener. Agir donc, mais de manière audible, responsable, constructive, efficace et convaincante.

En ce qui concerne les opérations de carte scolaire dans notre département, nous notons avec satisfaction le retour à un calendrier « classique », non impacté et décalé par des élections, comme ce fut le cas ces deux dernières années.

Nous souhaitons aussi reprendre les propos que l'Unsa-Education avaient tenus lors de ces mêmes instances en 2014 et 2015. Nous avons souligné que la dotation ardéchoise était contrainte et qu'elle ne pourrait répondre à tous les enjeux posés par la Refondation de l'École dans notre département. Cette année, en fonction notamment d'une baisse d'effectifs au plan départemental, la dotation n'est que d'un poste. Si l'on se borne à 2011, les postes perdus par le 1^{er} degré ardéchois -16 en 2011, 19 en 2012- n'ont pas encore été compensés par les 20 postes créés depuis, après le changement de majorité en 2012.

En effet, la reconstruction des Rased, le maintien ou l'augmentation du taux de scolarisation des moins de 3 ans, l'évolution volontariste du dispositif plus de maitres que de classe, la mise en place de décharges de direction ou leur augmentation prévue par les chantiers métiers, la création de moyens supplémentaires de remplacement y compris pour la formation continue, sont autant de signes positifs attendus par les enseignants et au-delà, par toute la communauté éducative du département. Une évolution positive et visible du contexte éducatif ardéchois, pour cette même communauté éducative, passe tout autant par un remplacement efficient que par un nombre d'enfant par classe acceptable, permettant simplement de travailler dans de bonnes conditions. Ces leviers d'un meilleur service public d'éducation en Ardèche nécessiteraient malheureusement des dotations plus importantes.

Avec des moyens à la hauteur des enjeux ardéchois, la Refondation peut, y compris dans notre département, répondre aux espoirs que la société porte pour son École.



nos Réunions d'Info Syndicale 1er degré - printemps 2016 -

Ouvertes à tous jusqu'à **3 demi-journées par année scolaire**, dont 1 sur le temps devant élève. L'IEN devra en être averti 48h à l'avance, modalités et courrier-type sur :

<http://sections.se-uns.org/07> « Boite à outils »

jeudi 17 mars	CHANDOLAS	Salle des fêtes	17h—19h	Actualité, Carrière & Mouvement
mardi 5 avril	TOURNON	Ecole maternelle des Luettes	Accueil 16h45	

Venez débattre avec nous !!! Attention autre RIS spéciale mouvement le 9 mars à Valence voir page 6 !

N'hésitez pas à nous avvertir de votre présence (04.75.35.58.83 ou 07@se-uns.org)

**D'autres RIS seront organisées fin mai début juin,
contactez-nous ou rendez-vous sur le site du SE-Unsa 07 pour les connaître.**

Carte scolaire 2016 - 1er degré 07



Les étapes de la carte scolaire ardéchoise pour la rentrée 2016 dans le premier degré ont eu lieu avant la mi février :

- **14 janvier:** Groupe de travail avec vérification des effectifs à Privas.
- **22 janvier:** CTA, répartition des moyens entre les départements par la Rectrice à Grenoble.
=> un poste attribué pour l'Ardèche.
- **25 janvier:** CTSD à Privas. L'UNSA Education s'est abstenu lors du vote.
- **3 février:** CDEN au Canopé de Privas.

Une réserve de 2,75 postes est créée pour faire face aux besoins à la rentrée 2016. Un CTSD d'étude de l'évolution des situations devrait avoir lieu en juin 2016 à la demande de plusieurs organisations syndicales dont le SE-Unsa.

<u>Fermetures de classes et postes :</u>	<u>Ouvertures de classes et postes :</u>
<p><u>Ecoles Elémentaires</u></p> <p>Aubenas Le Pont 4^{ème} classe Guilherand-Granges le Mazet 5^{ème} classe Labégude 3^{ème} classe Toulaud 4^{ème} classe Vals les Bains 5^{ème} classe Villeneuve de Berg 7^{ème} classe Viviers La Roubine 6^{ème} classe</p> <p><u>Ecoles Primaires</u></p> <p>Boffres 3^{ème} classe Dornas classe unique fermeture de l'école Joyeuse 7^{ème} classe Largentière 5^{ème} classe Malbosc classe unique fermeture de l'école St Marcel d'Ardèche 6^{ème} classe St Marcel les Annonay 3^{ème} classe Theuets 4^{ème} classe</p> <p><u>RPI</u></p> <p>RPI de Dunière/St Fortunat, fermeture d'une classe à l'école élémentaire de St Fortunat</p> <p><u>Ecoles maternelles</u></p> <p>Beauchastel fermeture d'un demi-poste, l'école maternelle passe à deux classes Cornas 3^{ème} classe</p> <p><u>Autres postes :</u></p> <p><u>Décharges de direction</u></p> <p>Perte d'¼ de décharge de l'école de Vogüé (la décharge de direction passe de 0.5 ETP à 0.25 ETP) Perte d'un quart de décharge de direction dans les écoles de 4 classes passant à 3 classes (Aubenas Le Pont, Toulaud, Theuets)</p> <p><u>Autres fermetures de postes</u></p> <p>0.5 ETP de maitre Surnuméraire à l'école primaire de St Pierreville Maitre E Ecole de Vernoux en Vivarais</p>	<p>Baix Primaire 5^{ème} classe Charmes Elémentaire 7^{ème} classe Colombier le vieux Primaire 4^{ème} classe Lablachère Primaire 7^{ème} classe Vesseaux Primaire 6^{ème} classe</p> <p>1 blocage à l'ouverture dans la commune de Bourg Saint Andéol (à déterminer dans les écoles maternelles Sud ou Nord à fixer avant la fin d'année scolaire)</p> <p><u>Autres postes :</u></p> <p><u>Décharge de direction création :</u></p> <p>¼ de décharge de direction pour Flaviac élémentaire (passage à 4 classes en 2015) ¼ de décharge de direction pour Colombier le Vieux (passage à 4 classes) Passage de 25% à 33% de décharges de direction pour les écoles à 8 classes (Alboussières Primaire, St Montan Primaire, St Péray Quai Elémentaire, Soyons, Le Teil Centre)</p> <p><u>Autres ouverture de postes envisagées</u></p> <p>Maitre Surnuméraire (Plus de maitre que de Classe) ¼ tps à Annonay Elémentaire Cordeliers (passage de 0.5 à 0.75 ETP) Maitre Surnuméraire (Plus de maitre que de Classe) ¾ tps à Annonay Elémentaire Malleval Maitre Surnuméraire (Plus de maitre que de Classe) ½ tps à l'école élémentaire Aubenas le Pont Maitre E Ecole primaire des Ollières Enseignant référent création d'un poste 5 postes de TR 3 postes de TR pour les décharges de 10 jours par an des écoles à 2 classes Passage du poste UPE2A de Tournon (maitre CRI) de 0.5 poste à 1 ETP</p>



Déclaration de l'UNSA Éducation de l'Ardèche - CTSD 2nd degré du 28 janvier 2016

Deux constats s'imposent à nous :

- La scolarité secondaire en France ne réduit pas les écarts liés au milieu socio-culturel d'origine des élèves : elle les accroît et de plus en plus.
- En conséquence, 150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme avec une image très négative de leur parcours scolaire et un avenir professionnel des plus sombres.



Pour une majorité gouvernementale qui a mis la jeunesse au cœur de son programme, ne rien faire de ce double constat aurait été un reniement. Le vaste chantier de la Refondation de l'école découle de cette volonté de s'attaquer de manière systémique aux multiples causes d'un enseignement qui ne répond plus aux attentes ni de la société ni des élèves.

Bien sûr, les partisans du statu-quo ont contesté, contestent et contesteront toute évolution. Sur le sujet du collège, ne pas aller de l'avant face au constat sociétal dramatique dont nous venons de rappeler les chiffres inquiétants, relèverait pour nous d'une inertie mortifère.

Pour l'Unsa-Education, il était urgent et incontournable d'engager une redéfinition des priorités du collège. Le socle commun de la scolarité obligatoire, l'organisation en cycles, les nouveaux programmes et l'avancée vers des enseignements plus explicitement organisés et intégrés sont les piliers de cette architecture.

Cependant, de l'architecture au chantier, résident bien des difficultés.

La première relève de la nécessité de moyens supplémentaires. A ce propos, nous pouvons saluer au niveau national et rectoral la volonté d'accompagner cette réforme par des créations de postes.

Pour autant la mise en place de cette réforme ne peut se réduire à un aspect comptable et quantitatif. L'accompagnement de cette réforme doit également être qualitatif.

L'architecture de cette réforme repose sur quelques grands principes que l'on demande aux enseignants de mettre en place : inclusion, coordination, interdisciplinarité, explicitation.

Alors si on peut se féliciter d'une mise en place de moyens conséquents pour la formation des enseignants cette année, il est dommageable de voir l'administration au sens large du terme ne pas toujours arriver à mettre en œuvre elle-même ce qu'elle demande aux enseignants.

Concernant l'inclusion, il est demandé aux enseignants d'intégrer les élèves d'ULIS au sein des classes, dans leurs enseignements. Il est donc satisfaisant de voir les effectifs ULIS pris en compte dans les effectifs prévisionnels et le calcul du nombre d'élèves par division.

Concernant la coordination, l'articulation entre chef d'établissement, inspecteur, professeur-formateur laisse parfois planer le flou sur les attendus des journées de formation, avec des contradictions malvenues.

Concernant l'interdisciplinarité, il est demandé aux enseignants de travailler en équipe, en élargissant leur vision disciplinaire. Mais les inspecteurs conservent semble-t-il aussi leur seule entrée par matière. Ils devraient être du premier cercle des accompagnateurs de cette réforme mais sur le terrain leur absence d'ouverture est parfois remarquée.

Concernant l'explicitation, on peut relever pour les enseignants de langue – et en particulier ceux de l'allemand – un manque de communication anxigène. Il ne leur a pas été indiqué la tenue d'un groupe de travail sur la carte des langues qui aurait permis de faire une remontée des informations de terrain. Ils ont appris bien souvent par voie de presse le maintien ou la fermeture de leur section bilangue et la ministre n'a pas facilité la compréhension par ses toutes récentes déclarations sur le sujet.

Concernant la valorisation positive, la formation liée à la mise en place de la réforme est lourde cette année. Les enseignants, qui s'investissent, et ils sont la grande majorité, donnent beaucoup de leur temps. L'investissement du plus grand nombre est là. Une reconnaissance officielle de l'investissement des équipes déjà au travail serait la bienvenue, notamment en indiquant très clairement que ce temps de formation est pris sur la journée de solidarité et sur la journée qui précédait auparavant la rentrée.

Cette réforme se mettra en place avec les équipes qui déjà travaillent avec cette conscience et la volonté de changer. L'accompagnement institutionnel n'est qu'un accompagnement, qu'il évite d'être un frein et le mouvement s'amplifiera car la réussite des élèves est un puissant moteur pour l'immense majorité des professeurs et personnels d'éducation qui aiment leur métier.

Compte Rendu du CTSD 2nd degré du 28-01-2016

Lundi 28 janvier a eu lieu le Comité Technique du Second Degré présidé par le Dase. Ce CTSD concernait les modalités des répartitions des moyens alloués aux collèges de l'Ardèche dans le cadre des nouvelles grilles horaires qui rentreront en vigueur à la rentrée 2016. Le SE-Unsa y siégeait au nom de l'Unsa Education, vous trouverez à la page précédente de ce bulletin notre déclaration liminaire.

La réforme des collèges fait beaucoup parler d'elle et les avis divergent. De nombreux points ont été abordés lors des déclarations comme la disparition de certaines disciplines au brevet, la suppression de certaines classes bilingues et européennes, les IMP, la formation des enseignants.....

Plusieurs points sont à noter suite à cette réunion :

- La rentrée 2016 devra voir une légère baisse des effectifs, avec la mise en place de la réforme la dotation des moyens ne baissera pas et connaîtra une sensible augmentation. Si cette décision est bien évidemment positive pour les établissements ardéchois, les autres départements de l'académie n'ont pas forcément obtenu satisfaction et nous le dénonçons.
- Seulement 2 classes bilingues anglais/allemand seront maintenues au collège Bernard de Ventadour à Privas et au collège du Laoul de Bourg Saint Andéol, une classe bilingue anglais/italien au collège des Perrières d'Annonay. Pour les autres établissements l'apprentissage de la LV2 commencera en 5^{ème} comme le prévoit la réforme.
- L'Aide Personnalisée suscite beaucoup d'interrogation quand à sa mise en place et son contenu. Beaucoup de collègues du lycée ne sont pas satisfaits du fonctionnement de ces heures et l'UNSA dénonce les effectifs conséquents, souvent en classe entière.... Cette heure d'Aide qui n'est pas individuelle comme pourrait le faire penser son étiquetage n'est pas dédiée qu'aux mathématiques ou au français. Selon l'administration cette heure d'AP devrait permettre aux enseignants de travailler des projets en interdisciplinarité. Chaque établissement est libre des répartitions des heures. L'UNSA demande un suivi de ces heures et un accompagnement dans leur mise en place afin que les problèmes rencontrés au lycée ne se répercutent pas au collège.



Conseil Départemental UNSS

Le 1^{er} février s'est tenu le Conseil départemental UNSS. Le SE-Unsa y a siégé.

Il s'agissait d'établir un bilan des activités UNSS opérées pendant l'année 2015 et de discuter du calendrier des activités de l'année en cours.

En ce qui concerne les licences :

- les statistiques sont positives car le nombre de licenciés est stable. Cela peut s'expliquer par le fait que le prix de la licence est attractif par rapport au niveau académique et national.
- les problèmes liés au transport scolaire le mercredi après midi, empêchent certains élèves de s'inscrire ce qui est dommageable.

En ce qui concerne les activités :

- la journée du sport scolaire le 16 septembre a eu un bel écho auprès des jeunes. De nombreuses activités ont été proposées : VTT, jeux collectifs, Via corda, canoë, course d'orientation
- les journées de découverte d'activités de pleine nature, cross, ski de fond ont également été une réussite.
- les activités proposées en nocturne attirent de plus en plus les élèves.
- le Championnat de France Unss de Danse au collège se tiendra le 29, 30 et 31 mai à Privas.

Suite à l'étude du calendrier 2016 plusieurs questions ont été soulevées :

- Le certificat médical : l'élève doit-il en fournir un ou pas ? plusieurs interrogations persistent encore et des précisions seront apportées ultérieurement.
- La rémunération tardive des heures de coordonnateurs a été évoquée. Les heures d'IMP attribuées à la rentrée pour cette mission n'ont pas encore été définies.

Offre réservée aux nouveaux adhérents !!!

BULLETIN D'ADHÉSION • BULLETIN D'ADHÉSION
spécial adhésion découverte • spécial adhésion découverte

Rejoignez le SE-Unsa



J'adhère au tarif préférentiel de l'adhésion découverte pour 2015-2016

Nom d'usage :

Prénom :

Nom de naissance :

Né(e) le :

Adresse personnelle :

.....

.....

Téléphone :

Portable :

Adresse mél personnelle :

.....

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :

.....

.....

.....

JE SUIS : **Stagiaire** 1er degré 2nd degré

Contractuel Précisez : enseignant, CPE, AED, AVS... :

Titulaire

• Premier degré Instit/PE - Fonction :

• Second degré Discipline :

Certifié PLP Agrégé Bi-admissible

AE CE PEGC CE d'EPS Cop

PEPS CPE DCIO Autre (préciser) :

Échelon : Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Mode de paiement : Chèque Prélèvements fractionnés^(*)

Cotisation : stagiaire = 60 euros contractuel = 60 euros titulaire = 80 euros

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

.....

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

(*) autorisation de prélèvement à télécharger sur www.se-unsas.org/prelevement

A retourner avant le 10 mai 2016 à
SE-Unsa - Section de l'Ardèche
13 rue Francois Valleton - BP 20124
07206 AUBENAS Cedex

Offre réservée aux nouveaux adhérents

pour les collègues déjà adhérents et souhaitant renouveler leur cotisation, joignez le 04.75.35.58.83 ou 07@se-unsas.org

Offre réservée aux nouveaux adhérents !



Rejoignez le SE-Unsa

Profitez d'un tarif préférentiel(*)
et bénéficiez dès aujourd'hui de
l'ensemble des services du SE-Unsa.

- Besoin d'y voir plus clair sur vos droits, votre salaire, vos obligations de service ?
- Besoin d'être accompagné et défendu dans toutes vos démarches administratives ?

**Du 10 mars au 10 mai, adhérez au SE-Unsa pour seulement 80 €
(titulaires enseignants et personnels d'éducation) ou 60 €
(contractuels et stagiaires).**

(*) valable jusqu'à la rentrée 2016.

Pour :

- bénéficier d'un suivi personnalisé ;
- trouver un appui, une aide, un soutien grâce aux militants de proximité ;
- recevoir des infos utiles, en temps réel (magazine, newsletters...) ;
- partager des expériences et mutualiser des projets éducatifs et/ou pédagogiques ;
- être averti des opérations de carrière qui vous concernent.

ADHÉREZ !



NOUS SUIVRE

Notre blog métier : notremetier.se-unsa.org

Notre blog éducatif : ecolededemain.wordpress.com



@SE_Unsa



se.unsa



www.se-unsa.org

